



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES ENCOURAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS ÉQUESTRES ANNÉE 2009

Le Ministère de l'Agriculture encourage les compétitions équestres, en tant que supports de la sélection et de l'amélioration génétique des chevaux et des poneys, et en tant que facteur de développement de l'utilisation des chevaux et poneys.

Les encouragements attribués par le Ministère de l'agriculture et de la pêche (DGPAAT/ Sous-direction du développement rural et du cheval) aux compétitions équestres sont versés par l'établissement public Les Haras nationaux.

La participation du Ministère de l'agriculture consiste en des subventions versées par concours aux organisateurs selon les dispositions particulières propres à chaque discipline (Attelage, CCE, CSO, Dressage, Endurance, Hunter, Voltige) et précisées ci-dessous, et selon qu'il s'agit de compétitions nationales (Amateur ou Pro) ou internationales.

Les subventions sont réservées aux seuls concours organisés par des organisateurs adhérents de la Fédération Française d'Équitation, et inscrits au calendrier prévisionnel des concours de la FFE (ou de la FEI) avec mention des épreuves génératrices de subvention.

En contrepartie de cette aide, il est impérativement demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'établissement public Les Haras nationaux ;
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'agriculture et celui des Haras nationaux sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces ...) ;
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au délégué régional des Haras nationaux concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les délégués régionaux des Haras nationaux concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes (un du Ministère de l'agriculture et un des Haras nationaux) sur le site du concours et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Précisions :

- Un concours qui change de date garde le bénéfice de la subvention.
- Un concours qui change d'organisateur garde le bénéfice de la subvention.
- Lorsque le règlement de la discipline prévoit des dotations minimales, si la dotation d'une quelconque épreuve est inférieure à la dotation minimale, l'ensemble des subventions du concours n'est pas versé.
- Seuls les concours parus avec leurs épreuves génératrices sur www.ffecompet.com avec les corrections déclarées à la FFE avant le 10 mars 2009 ont droit à des subventions au titre de 2009.
- Lorsqu'un concours est annulé pour cas de force majeure après l'établissement du calendrier prévisionnel, la subvention prévue initialement pour ce concours peut être versée à un concours identique (c'est à dire avec le même programme) remplaçant le concours annulé. Le concours remplaçant peut avoir lieu dans un autre département et après la date initialement retenue, mais l'avant programme doit préciser que « le concours remplace le concours N°. ... annulé pour cas de force majeure ». Le cas de force majeure est apprécié conjointement par la DTN de la FFE et le ministère de l'agriculture, il peut s'agir par exemple de conditions climatiques exceptionnelles ou d'épizooties.
- Chaque Championnat Régional doit faire l'objet d'un seul et unique concours, excepté pour le CRE Ile de France.

Les organisateurs devront impérativement transmettre au service FFECOMPET de la FFE les procès-verbaux des concours nationaux et internationaux avant le 15 janvier 2010, délai de rigueur au-delà duquel les droits à subvention au titre de l'année 2009 deviendront caducs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

CONCOURS NATIONAUX

Conditions propres à chacune des disciplines concernées

TITRE 1 - ATTELAGE

Article 1

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des épreuves Pro Team Elite & Trait annoncées au calendrier prévisionnel, ainsi que le Master Pro d'Attelage.

Epreuves :

- **Attelage Pro Team Elite & Trait : 8 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
03/04/09	05/04/09	EVREUX	200927057
29/05/09	01/06/09	RENNES	200935001
03/07/09	05/07/09	CHABLIS	200989001

- **Master Pro d'Attelage : 8 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
13/08/09	16/08/09	LIGNIERES	200918004

Article 2

Le Ministère de l'agriculture verse également des primes aux chevaux français de trait en épreuves nationales d'attelage. Ces primes constituent une aide directe aux propriétaires enregistrés comme tels dans le fichier du S.I.R.E. au 31 décembre 2009.

Une enveloppe globale **d'un montant de 13 000 euros** est partagée entre les propriétaires concernés au prorata des gains obtenus par **leurs chevaux de 10 ans et moins**, en épreuves de niveau Amateur Elite sur l'année, et dans la limite du montant des gains, c'est à dire que pour 1 € de gain ne peut pas être versé plus de 1 € de prime.

Sont pris en compte les résultats sur les compétitions nationales des chevaux inscrits à la naissance en France au livre généalogique des races françaises de chevaux de trait et au registre du cheval de trait.

Pour le versement de la prime, il est demandé aux propriétaires concernés de transmettre un RIB de leur compte bancaire en France au service gestionnaire des aides aux compétitions de l'établissement public Les Haras nationaux.

TITRE 2 - CONCOURS COMPLET D'EQUITATION

Article 3

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des épreuves Pro Elite, Pro 1, des concours de la Tournée des As du Grand National, des Championnats régionaux et du Master Pro de CCE annoncés au calendrier prévisionnel.

Epreuves :

- **CCE Pro Elite : 5 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
12/06/09	14/06/09	TARTAS	200940002
11/07/09	13/07/09	MELAY	200949013
19/09/09	20/09/09	GENEUILLE	200925016

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- **CCE Pro 1 : 2 500 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
28/02/09	01/03/09	SAINT GILLES	200930003
06/03/09	07/03/09	FONTAINEBLEAU	200977045
15/03/09	15/03/09	SAINT MARS D'OUTILLE 4	200972091
04/04/09	05/04/09	SAUMUR	200949071
11/04/09	13/04/09	NIMES TOURNEE DES AS	200930038
11/04/09	15/04/09	MOURMELON LE GRAND	200951002
18/04/09	19/04/09	BONNEVILLE BOISSETS	200978058
24/04/09	26/04/09	LUNEL	200934013
24/04/09	26/04/09	BRIX	200950126
25/04/09	26/04/09	BESANCON GENEUILLE	200925006
02/05/09	03/05/09	VEDENE	200984005
07/05/09	10/05/09	JARDY	200992005
15/05/09	17/05/09	SAINT CHELY D APCHER	200948017
15/05/09	17/05/09	BEAUMONT PIED DE BOEUF	200972018
15/05/09	17/05/09	TOUSCAYRATS VERDALLE	200981029
29/05/09	01/06/09	LE POUGET	200934017
12/06/09	14/06/09	MOULINS COULANDON	200903027
12/06/09	14/06/09	LATTES MONTPELLIER	200934029
11/07/09	13/07/09	MELAY	200949013
17/07/09	19/07/09	SANDILLON TOURNEE DES AS	200945016
24/07/09	26/07/09	BRIOUZE	200961003
25/07/09	25/07/09	BAZOGES EN PAREDS	200985043
30/07/09	02/08/09	QUESTEMBERT	200956005
31/07/09	02/08/09	MOULINS COULANDON	200903031
31/07/09	02/08/09	BEAUMONT PIED DE BOEUF	200972019
15/08/09	18/08/09	MOURMELON LE GRAND	200951003
20/08/09	23/08/09	COGNAC TOURNEE DES AS	200916008
28/08/09	30/08/09	BONNERY CAUCALIERES	200981027
18/09/09	20/09/09	COGNAC	200916009
19/09/09	20/09/09	MOULINS COULANDON TOURNEE DES AS	200903033
19/09/09	20/09/09	LA COURNEUVE	200993010
10/10/09	11/10/09	SAINT GILLES	200930004
10/10/09	11/10/09	CHATEAUBRIANT	200944027
17/10/09	18/10/09	MOURMELON LE GRAND	200951004
07/11/09	08/11/09	VEDENE	200984009
20/11/09	22/11/09	LE POUGET	200934023

Lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau supérieur à celui annoncé, le montant de la subvention est celui correspondant à l'épreuve annoncée au calendrier.

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau inférieur au niveau annoncé ou lorsqu'il n'y a aucun partant sur l'épreuve retenue pour le calcul de la subvention.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Concours :

- **Master Pro CCE : 25 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
01/05/09	03/05/09	POMPADOUR	200919001

- **Grand National CCE : 23 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
27/02/09	01/03/09	SAUMUR	200949116
21/05/09	24/05/09	SAUMUR	200949117
19/06/09	21/06/09	VITTEL	200988003
17/07/09	19/07/09	SANDILLON	200945003
21/08/09	23/08/09	JARDY	200992035

- **Tournée des As CCE : 3 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
04/04/09	05/04/09	SAUMUR	200949070
11/04/09	13/04/09	NIMES	200930038
07/05/09	10/05/09	JARDY	200992005
13/06/09	14/06/09	POMPADOUR	200919009
17/07/09	19/07/09	SANDILLON	200945016
20/08/09	23/08/09	COGNAC	200916008
19/09/09	20/09/09	MOULINS COULANDON	200903033
11/10/09	11/10/09	FONTENAY SUR EURE	200928050

- **Championnats Régionaux : 2 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
25/04/09	26/04/09	COMPIEGNE	200960048
30/05/09	01/06/09	POMPADOUR	200919008
05/07/09	05/07/09	REMIREMONT	200988012
11/07/09	12/07/09	GOVEN	200935039
28/08/09	30/08/09	BONNERY CAUCALIERES	200981027
06/09/09	06/09/09	VEZINS CHAMPIONNAT REGIONAL	200949106
06/09/09	06/09/09	CERNAY	200968023
19/09/09	20/09/09	GENEUILLE	200925016
19/09/09	20/09/09	LA COURNEUVE	200993010
26/09/09	27/09/09	MONT DE MARSAN	200940024
03/10/09	04/10/09	BRAZEY EN PLAINE	200921051
04/10/09	04/10/09	SAINT PIERRE SUR DIVES	200914040
04/10/09	04/10/09	SANCOURT	200959048
10/10/09	11/10/09	LATHUS	200986010
11/10/09	11/10/09	MOULINS COULANDON	200903035
17/10/09	18/10/09	MOURMELON LE GRAND	200951004

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

TITRE 3 - SAUT D'OBSTACLES

Article 4

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des concours de la Tournée des As, du Grand National et des Championnats régionaux annoncés au calendrier prévisionnel.

Concours :

- **Grand National CSO : 5 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
06/03/09	08/03/09	VILLENEUVE LOUBET	200906016
27/03/09	29/03/09	JARDY MARNES LA COQUETTE	200992007
11/04/09	13/04/09	SAINTE MERE L EGLISE	200950023
17/04/09	19/04/09	CHANTILLY	200960003
14/05/09	17/05/09	CLUNY	200971001
22/05/09	24/05/09	VILLENEUVE SUR LOT	200947001
13/06/09	13/06/09	DEAUVILLE CLAIREFONTAINE	200914007
17/06/09	21/06/09	CABOURG	200914008
03/07/09	05/07/09	LURE	200970002
14/08/09	17/08/09	SAINT LO	200950004
28/08/09	30/08/09	LE MANS BOULERIE JUMP	200972003
25/09/09	27/09/09	PARIS ETRIER	200975001

- **Tournée des As CSO : 1 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
14/03/09	15/03/09	BRAZEY EN PLAINE	200921052
21/03/09	22/03/09	PLABENNEC	200929014
21/03/09	22/03/09	CEBL-DOMAINE DE SERS II	200964042
27/03/09	29/03/09	NEEWILLER	200967034
27/03/09	29/03/09	LE MANS BOULERIE TOURNEE DES AS	200972036
04/04/09	05/04/09	FAY LES ETANGS	200960019
10/04/09	13/04/09	PRIVAS ST LAGER BRESSAC	200907009
10/04/09	13/04/09	ROSIERES AUX SALINES	200954015
12/04/09	13/04/09	HENNIN BEAUMONT	200962061
12/04/09	13/04/09	SAINT ETIENNE DE TULMONT	200982018
17/04/09	19/04/09	DINARD	200935056
18/04/09	19/04/09	NIORT	200979024
19/04/09	19/04/09	LE BOUSCAT	200933110
24/04/09	26/04/09	SAINT AMAND LIGNIERES	200918003
24/04/09	26/04/09	BOUGUENAI	200944085
24/04/09	26/04/09	VIDAUBAN	200983012
24/04/09	26/04/09	BOISSY SOUS ST YON	200991037
01/05/09	03/05/09	ST GELLY DU FESC	200934036
01/05/09	03/05/09	LE BLANC	200936018
01/05/09	03/05/09	SANCOURT	200959047
01/05/09	03/05/09	DEMUIN	200980014
08/05/09	10/05/09	PHALEMPIN	200959076
08/05/09	08/05/09	LEGE CAP-FERRET	200933109
15/05/09	17/05/09	NOTRE DAME D ESTREE	200914009
15/05/09	17/05/09	NIMES	200930005
15/05/09	17/05/09	GLATIGNY	200957006
15/05/09	17/05/09	COMPIEGNE	200960049
15/05/09	17/05/09	MANTES SAINT MARTIN	200978080

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- **Tournée des As CSO : 1 000 euros (suite)**

16/05/09	17/05/09	LA JARNE	200917015
21/05/09	24/05/09	ROMILLY SUR SEINE	200910021
21/05/09	24/05/09	DAMELEVIERES	200954018
21/05/09	24/05/09	DRAGUIGNAN	200983007
22/05/09	24/05/09	SAINT CECILE	200971010
23/05/09	24/05/09	RENNES	200935015
29/05/09	01/06/09	GRABELS	200934006
29/05/09	31/05/09	AUVERS	200950087
29/05/09	01/06/09	ROUFFACH	200968011
30/05/09	01/06/09	PRESILLY	200974005
05/06/09	07/06/09	REIMS	200951015
06/06/09	07/06/09	SAINT AMAND MONTROND	200918037
06/06/09	07/06/09	TOULOUSE	200931006
12/06/09	14/06/09	RIEDISHEIM/MULHOUSE	200968029
13/06/09	14/06/09	BRIENNE LE CHATEAU	200910006
13/06/09	14/06/09	JONZAC	200917057
13/06/09	14/06/09	DIJON BONVAUX	200921024
13/06/09	14/06/09	LAVAL	200953004
13/06/09	14/06/09	LE PIN	200961016
13/06/09	14/06/09	FONTAINEBLEAU	200977072
19/06/09	21/06/09	GRENOBLE JARRIE	200938011
20/06/09	21/06/09	TARBES	200965005

- **Championnats Régionaux CSO : 2 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
16/05/09	17/05/09	LE CANNET DES MAURES	200983018
21/05/09	24/05/09	SAINT ETIENNE DE TULMONT PITRAY	200982019
22/05/09	24/05/09	AUVERS	200950086
23/05/09	24/05/09	LE BOUSCAT	200933102
30/05/09	01/06/09	LA COMELLE 3 CHPT REGIONAL	200971056
20/06/09	21/06/09	FONTAINEBLEAU	200977073
27/06/09	28/06/09	MAICHE	200925042
13/08/09	16/08/09	GUILERS CHAMPIONNATS DE BRETAGNE	200929060
11/09/09	13/09/09	MASTERS RHONE ALPES PRIVAS ST LAGER	200907008
11/09/09	13/09/09	VERQUIGNEUL	200962054
11/09/09	13/09/09	ECKWERSHEIM CR	200967061
12/09/09	13/09/09	VERTOU CHAMPIONNAT REGIONAL	200944096
12/09/09	13/09/09	BRESSUIRE	200979051
19/09/09	20/09/09	YSSINGEAUX	200943004
01/10/09	04/10/09	NANCY CHEVALISSIMO	200954044
03/10/09	04/10/09	BRIENNE LE CHATEAU	200951036
16/10/09	18/10/09	LAMOTTE	200941026
17/10/09	18/10/09	COMPIEGNE	200960050
30/10/09	01/11/09	AJACCIO APPIETTO	200920032

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

TITRE 4 - DRESSAGE

Article 5

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des épreuves Pro Elite Grand Prix Spécial, des concours de la Tournée de As, du Grand National et des Championnats régionaux annoncés au calendrier prévisionnel.

Epreuves :

- **Dressage Pro Elite Grand Prix : 6 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
27/02/09	01/03/09	SAINT LO	200950003
10/04/09	13/04/09	VIDAUBAN TOURNEE DES AS	200983004
17/04/09	19/04/09	LE MANS	200972006
28/05/09	31/05/09	PARIS CADETS DE LA GARDE	200975003
11/06/09	14/06/09	LA BAULE LES GRANDS PARCS TOURNEE DES AS	200944003
26/06/09	28/06/09	BISCHWILLER TOURNEE DES AS	200967005
30/07/09	02/08/09	POMPADOUR	200919004
27/08/09	30/08/09	LE TOUQUET TOURNEE DES AS	200962008
13/11/09	15/11/09	NEVERS	200958001

Lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau supérieur à celui annoncé, le montant de la subvention est celui correspondant à l'épreuve annoncée au calendrier.

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau inférieur au niveau annoncé ou lorsqu'il n'y a aucun partant sur l'épreuve retenue pour le calcul de la subvention.

Concours :

- **Grand National Dressage : 10 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
19/03/09	22/03/09	COMPIEGNE GRAND NATIONAL	200960006
02/04/09	05/04/09	JARDY GRAND NATIONAL / TOURNEE DES AS	200992002
15/05/09	17/05/09	AUVERS GRAND NATIONAL / TOURNEE DES AS	200950020
02/10/09	04/10/09	JABLINES GRAND NATIONAL	200977013

- **Tournée des As Dressage : 500 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
02/04/09	05/04/09	JARDY	200992002
10/04/09	13/04/09	VIDAUBAN	200983004
11/04/09	13/04/09	POMPADOUR	200919011
18/04/09	19/04/09	GEIX	200901019
08/05/09	10/05/09	AIX EN PROVENCE	200913069
08/05/09	10/05/09	BIARRITZ	200964051
14/05/09	16/05/09	LES ANDELYS VATTEVILLE	200927023
15/05/09	17/05/09	AUVERS GRAND NATIONAL / TOURNEE DES AS	200950020
05/06/09	07/06/09	FONTAINEBLEAU	200977018
11/06/09	14/06/09	LA BAULE	200944003
13/06/09	14/06/09	SAINT GALMIER	200942006
20/06/09	21/06/09	SAUSSAN	200934003
26/06/09	28/06/09	ST MARTIN DE CRAU	200913031
26/06/09	28/06/09	TOULOUSE	200931001
26/06/09	28/06/09	BISHWILLER	200967005
27/06/09	28/06/09	BEAUMONT PIED DE BOEUF	200972030
31/07/09	02/08/09	POMPADOUR	200919004

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Tournée des As Dressage : 500 euros (suite)**

27/08/09	30/08/09	LE TOUQUET	200962008
12/09/09	13/09/09	VERNON	200927008
25/09/09	27/09/09	CHAZEY SUR AIN	200901074

- Championnat Régional Dressage : 2 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
02/05/09	03/05/09	DOMPIERRE	200917064
05/06/09	07/06/09	FONTAINEBLEAU	200977018
27/06/09	28/06/09	BEAUNE	200921021
03/07/09	05/07/09	THORIGNE FOUILLARD	200935044
07/08/09	09/08/09	DURY	200980036
05/09/09	06/09/09	MOURMELON LE PETIT	200951006
26/09/09	27/09/09	CHAZEY SUR AIN	200901066
26/09/09	27/09/09	CORNILLE	200924047
26/09/09	27/09/09	TOULOUSE	200931025
26/09/09	27/09/09	RIEDISHEIM MULHOUSE CHAMPIONNAT REGIONAL	200968027
27/09/09	27/09/09	CAEN SAINT CONTEST	200914066
03/10/09	04/10/09	YGRANDE	200903036
09/10/09	11/10/09	LA BAULE LES GRANDS PARCS	200944041
17/10/09	18/10/09	LAMOTTE	200941027
18/10/09	18/10/09	VALENTIN	200925015
24/10/09	25/10/09	AJACCIO	200920033
15/11/09	15/11/09	NANCY LUDRES	200954031

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

TITRE 5 - ENDURANCE

Article 6

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des concours de la Tournée des As et du Grand National annoncés au calendrier prévisionnel.

Concours :

- Grand National Endurance : 3 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
20/06/09	20/06/09	VITTEL	200988005
25/07/09	25/07/09	ARGENTAN	200961054
03/09/09	03/09/09	FLORAC	200948028

- Tournée des As Endurance : 750 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
21/02/09	22/02/09	COATELAN PLOUGONVEN	200929010
15/03/09	15/03/09	SEICHES SUR LE LOIR	200949044
29/03/09	29/03/09	GIVARLAIS	200903014
04/04/09	05/04/09	ROIFFIEUX	200907002
05/04/09	05/04/09	NEXON	200987017
12/04/09	12/04/09	MOUSTOIR AC	200956055
12/04/09	12/04/09	MAUREILLAS LAS ILLAS	200966001

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

- Tournée des As Endurance : 750 euros**

13/04/09	13/04/09	FOUCHANGES	200921008
17/04/09	19/04/09	PUY L'EVEQUE	200946036
18/04/09	19/04/09	LE LUC	200983033
19/04/09	19/04/09	LE LONZAC	200919045
19/04/09	19/04/09	COTI CHIAVARI	200920016
19/04/09	19/04/09	MEZIERES EN BRENNE	200936032
19/04/09	19/04/09	MAILLY MAILLET	200980032
25/04/09	26/04/09	COURTENAY	200938006
26/04/09	26/04/09	LAVAL	200953021
03/05/09	03/05/09	ANDELYS TOSNY	200927021
03/05/09	03/05/09	MARAINVILLE	200988014
09/05/09	10/05/09	SAULNOT	200970013
10/05/09	10/05/09	ST CREPIN AUX BOIS	200960046
16/05/09	17/05/09	SAINT BEAUZILE	200981004
16/05/09	17/05/09	ST MARTIN DE CASTILLON TOURNEE DES AS	200984028
17/05/09	17/05/09	CHALINARGUES	200915002
17/05/09	17/05/09	OLETTA	200920007
17/05/09	17/05/09	ALES SUR DORDOGNE	200924017
24/05/09	24/05/09	SILFIAC	200956062
30/05/09	31/05/09	MARSANNAY LE BOIS	200921066
31/05/09	31/05/09	CRAONNELLE	200902013
31/05/09	31/05/09	PONT D'OUILLY	200914060
31/05/09	31/05/09	AMILLY	200945011
31/05/09	1er juin	WANCOURT	200962043
06/06/09	07/06/09	CHERVEUX	200979016
07/06/09	07/06/09	CLUMANC	200904005
07/06/09	07/06/09	COSTA VERDE	200920023
14/06/09	14/06/09	MONTIGNY EN CAMBRESIS	200959039
21/06/09	21/06/09	CHATILLON SUR CHALARONNE	200901002
21/06/09	21/06/09	MAINZAC	200916038
21/06/09	21/06/09	CHEIX EN RETZ	200944080
21/06/09	21/06/09	VATTEVILLE LA RUE	200976005
21/06/09	21/06/09	ROSIERES	200981008
21/06/09	21/06/09	SAINT TRINIT	200984019
28/06/09	28/06/09	POMPADOUR	200919030
05/07/09	05/07/09	CHANTELOUP	200958026
05/07/09	05/07/09	ISSOIRE LES PRADEAUX	200963006
05/07/09	05/07/09	VILLEFRANCHE DU PERRIGORD	200924008
12/07/09	12/07/09	EPINAL	200988015
19/07/09	19/07/09	CLEYRAC	200924044
25/07/09	26/07/09	GERMOND	200979047
19/09/09	20/09/09	BEZINGHEM	200962044



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

TITRE 6 - HUNTER

Article 7

En 2009, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture est fixé à partir des Championnats régionaux annoncés au calendrier prévisionnel.

- **Championnat Régional Hunter : 1 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
09/05/09	10/05/09	SAINT FLOUR	200915025
23/05/09	24/05/09	GLATIGNY	200957003
06/06/09	07/06/09	BIARRITZ	200964048
07/06/09	07/06/09	TROYES LA RIVIERE DE CORPS	200910013
13/06/09	13/06/09	DIJON BONVAUX	200921033
20/06/09	21/06/09	RODEZ	200912016
04/07/09	05/07/09	MOLSHEIM - CHAMPIONNAT REGIONAL	200967062
13/08/09	16/08/09	GUILERS CHAMPIONNATS DE BRETAGNE	200929061
12/09/09	13/09/09	BRESSUIRE	200979051
20/09/09	20/09/09	TREMBLAY EN France	200993013
04/10/09	04/10/09	BLENDÉCQUES	200962084
17/10/09	18/10/09	COMPIEGNE	200960051
07/11/09	08/11/09	SAUMUR CHAMPIONNAT REGIONAL	200949107

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

CONCOURS INTERNATIONAUX

Article 8

Le soutien du Ministère de l'agriculture et de la pêche a pour objectif de mettre en valeur l'élevage français au travers de manifestations de prestige dont la qualité d'organisation, les retombées médiatiques et le succès auprès du public sont incontestables. Cette aide forfaitaire selon la discipline sera versée par l'intermédiaire de l'établissement public Les Haras nationaux.

En contrepartie de cette aide, les organisateurs doivent concrétiser ce partenariat par certaines dispositions qui illustrent la place et l'importance de l'élevage français dans ces manifestations équestres.

En 2009, il est demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'établissement public Les Haras nationaux.
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'agriculture et de la pêche et celui des Haras nationaux sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces, ...) ;
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au Délégué régional des Haras nationaux concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les Délégués régionaux des Haras concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes sur le site du concours mais non mélangés avec ceux des sponsors et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Cette aide financière pourra être modulée en fonction du respect du cahier des charges susmentionné, sur décision de la Sous-directrice du développement rural et du cheval, après avis du directeur régional des Haras nationaux de la circonscription, où s'est déroulé le concours concerné.

Les encouragements accordés aux organisateurs de concours internationaux en France sont fixés selon le Barème suivant :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Saut d'obstacles

Quand deux concours de saut d'obstacles internationaux ont lieu sur le même site aux mêmes dates, la subvention attribuée à la société organisatrice est égale au montant de la subvention accordée pour le concours du niveau le plus élevé.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
14/05/09	17/05/09	LA BAULE	200944001	25 000	CSIO 5 étoiles
06/02/09	08/02/09	BORDEAUX	200933001	10 000	CSIW
20/10/09	01/11/09	LYON	200969001	10 000	CSIW
11/06/09	13/06/09	CANNES	200906001	8 000	CSI 5 étoiles
17/09/09	20/09/09	DEAUVILLE	200914001	8 000	CSI 5 étoiles
29/05/09	01/06/09	REIMS	200951001	6 000	CSIOY + CSIOJ
28/05/09	31/05/09	BOURG EN BRESSE	200901001	5 000	CSI 4 étoiles
11/09/09	13/09/09	CHANTILLY	200960004	5 000	CSI 4 étoiles
23/10/09	25/10/09	CAEN	200914004	5 000	CSI 4 étoiles

Concours complet d'équitation

Quand deux concours complet internationaux ont lieu sur le même site aux mêmes dates, la subvention attribuée à la société organisatrice est égale au montant de la subvention accordée pour le concours du niveau le plus élevé.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
27/09/09	29/09/09	FONTAINEBLEAU	200977014	22 500	CC Championnat d'Europe
21/10/09	25/10/09	PAU	200964001	20 000	CCI 4 étoiles
21/05/09	24/05/09	SAUMUR	200949007	15 000	CCI 3 étoiles
26/03/09	29/03/09	FONTAINEBLEAU	200977009	10 000	CICO 3 étoiles
15/10/09	18/10/09	LE LION D'ANGERS	200949002	10 000	CC Mondial Jeunes chevaux
25/06/09	28/06/09	JARDY	200992003	8 000	CIC 3 étoiles
28/05/09	01/06/09	DIJON	200921001	4 000	CCIOYJ
09/04/09	12/04/09	COMPIEGNE	200960001	3 000	CCI 2 étoiles
02/07/09	05/07/09	BAZOGES	200985001	3 000	CCI 2 étoiles
06/08/09	08/08/09	SANDILLON	200945002	3 000	CCI 2 étoiles
01/10/09	04/10/09	LIGNIERES	200918002	3 000	CCI 2 étoiles

Dressage

La première année d'organisation de concours international de dressage ouvre droit à subvention aux organisateurs ayant organisé l'année précédente un CDI ** ou un concours national Pro Elite.

Quand deux concours de dressage internationaux ont lieu sur le même site aux mêmes dates, la subvention attribuée à la société organisatrice est égale au montant de la subvention accordée pour le concours du niveau le plus élevé.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
01/05/09	03/05/09	SAUMUR	200949009	11 000	CDIO 2 étoiles
11/06/09	13/06/09	CANNES	200906008	10 000	CDI 5 étoiles
28/10/09	01/11/09	LYON	200969002	10 000	CDI 5 étoiles
18/06/09	21/06/09	VIDAUBAN	200983002	8 000	CDI 3 étoiles
09/07/09	12/07/09	VIERZON	200918001	8 000	CDI 3 étoiles
17/07/09	19/07/09	POMPADOUR	200919003	8 000	CDI 3 étoiles
17/09/09	20/09/09	SAUMUR	200949011	8 000	CDI 3 étoiles
16/10/2009	17/10/2009	BIARRITZ	200964005	8000	CDI 3 étoiles

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Endurance

Quand deux concours internationaux d'endurance ont lieu sur le même site aux mêmes dates, la subvention attribuée à la société organisatrice est égale au montant de la subvention accordée pour le concours du niveau le plus élevé.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
31/05/09	31/05/09	COMPIEGNE	200960008	5 000	CEIO
25/04/09	25/04/09	LE VIGAN	200946002	3 000	CEI 3 étoiles
07/05/09	10/05/09	SOMMANT	200971003	3 000	CEI 3 étoiles
06/06/09	06/06/09	RAMBOUILLET	200978012	3 000	CEI 3 étoiles
19/07/09	19/07/09	MONTLUCON	200903002	3 000	CEI 3 étoiles
08/08/09	08/08/09	LANDIVISIAU	200929001	3 000	CEI 3 étoiles
05/09/09	05/09/09	FLORAC	200948001	3 000	CEI 3 étoiles
23/10/09	25/10/09	PAU	200964006	3 000	CEIOY
31/10/09	02/11/09	MONTCUQ	200946001	3 000	CEI 3 étoiles
21/08/09	23/08/09	COMPIEGNE	200960009	1 500	EN Mondial support

Attelage

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
30/04/09	03/05/09	CONTY	200980001	5 000	CAI A
14/05/09	17/05/09	PAU	200964004	5 000	CAI A
11/06/09	14/06/09	SAUMUR	200949004	5 000	CAI A
15/07/09	19/07/09	LE PIN AU HARAS	200961001	5 000	CAI A
17/09/09	20/09/09	DEAUVILLE	200914002	5 000	CAI A

Voltige

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
10/04/2009	12/04/2009	SAUMUR	200949006	3 000 €	CVI 2 étoiles